

## Davantage d'aides et d'emplois soutenus

**En 2009, les aides régionales (encadré 1), visant à soutenir l'emploi, ont concerné un nombre plus important d'entreprises. Cependant, le montant global de ces aides a été contenu. Les aides se sont concentrées sur des secteurs stratégiques. En particulier, le soutien à la filière bois a permis des créations d'emplois.**

La hausse du nombre d'aides à destination des entreprises pour soutenir l'emploi régional a permis de limiter un peu les effets dévastateurs de la crise sur l'emploi dans la région. Ces aides ont profité à davantage d'entreprises qu'en 2008, et le nombre d'emplois soutenus prévus dans ces projets est aussi en hausse. En revanche, le budget total consacré à soutenir ces entreprises est en baisse. En effet, le montant moyen des aides a diminué.

### PLUS D'ENTREPRISES AIDÉES, AVEC UN BUDGET MOINDRE

L'aide « au développement de l'emploi par l'économie » vise à faciliter des créations d'emplois. Elle apporte un soutien financier aux entreprises à différents stades d'évolution : lors de la création, lors d'une phase de développement ou lors de sa reprise. En 2009, ce sont 142 entreprises qui en ont bénéficié (tableau 1).

#### 1 Les aides régionales

Dans le cadre de sa politique de développement économique menée depuis 2004 dans le respect de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, la Région Poitou-Charentes apporte son soutien aux entreprises qui se développent, forment leurs salariés et exportent au travers de trois dispositifs :

- Convention régionale du développement de l'emploi par l'économie (CORDEE) : aide directe aux entreprises de production ou de services à la production ;
- Convention régionale de développement de l'emploi par la formation professionnelle (CORDEFOP) : contribution au financement de plans de formation des salariés d'entreprises ;
- Convention régionale du développement de l'emploi par l'export (CORDEEX) : accompagnement des entreprises dans leur démarches d'ouverture à l'international.

La Région conforte cette démarche par l'intervention du fonds régional de l'innovation et du fonds de garantie.

Mesures d'aides aux entreprises (tableau 1)

Développement de l'emploi	2004	2005	2006	2007	2008	2009
<b>1 - Par l'économie (nombre de dossiers)</b>	<b>167</b>	<b>86</b>	<b>61</b>	<b>146</b>	<b>123</b>	<b>142</b>
<i>dont création (en %)</i>	41	35	26	25	21	30
<i>dont développement (en %)</i>	43	37	52	67	73	65
<i>dont reprise (en %)</i>	16	28	21	8	6	5
Emplois prévus dans les projets	801	406	480	632	417	634
Montants totaux engagés (en euros)	8 031 000	3 698 200	6 480 300	8 351 500	4 291 500	3 514 000
Montant moyen par dossier (en euros)	48 090	43 002	106 234	57 202	34 890	24 746
<b>2 - Par la formation (nombre de dossiers)</b>	<b>24</b>	<b>11</b>	<b>21</b>	<b>27</b>	<b>13</b>	<b>29</b>
Montants engagés (en euros)	559 674	433 656	684 611	564 043	689 983	757 013
Montant moyen par dossier (en euros)	23 320	39 423	32 601	20 890	53 076	26 104
<b>3 - Par l'exportation (nombre de dossiers)</b>	<b>///</b>	<b>38</b>	<b>75</b>	<b>206</b>	<b>126</b>	<b>70</b>
Montants engagés (en euros)	///	85 893	440 063	848 067	527 751	581 962
Montant moyen par dossier (en euros)	///	2 260	5 868	4 117	4 189	8 314

Source : Conseil régional

Ce nombre est en hausse de 15 %. La Région a aidé davantage d'entreprises, mais avec un budget moindre. Ainsi, le montant total de ces aides passe de 4,3 millions d'euros en 2008 à 3,5 millions d'euros en 2009.

Le dispositif d'aide CORDEE (encadré 2) a été mobilisé comme un élément correctif à la crise financière et économique. Il a permis de soutenir davantage d'emplois (634 contre 417 en 2008). L'aide directe de la Région en faveur de la création (30 % des aides), du développement (65 % des aides) et de la reprise (5 % des aides) d'entreprises s'est poursuivie, conditionnée à l'adhésion par le chef d'entreprise à une nouvelle charte d'engagements réciproques depuis mai 2009.

La crise économique a ralenti le nombre de projets déposés comportant des investissements significatifs. Les reprises d'entreprises de grande ampleur ne sollicitent pas d'aides publiques (confidentialité, autofinancement...). C'est après la reprise confirmée que ces entreprises sollicitent des aides dans le cadre de leurs développements. En fait, plus de 80 % des entreprises aidées ont moins de 20 salariés, et ces entreprises bénéficient de plus de 60 % des aides (tableau 2).

La majorité des projets soutenus concerne des démarches d'innovation, les éco-industries et les filières prioritaires.

Par ailleurs, l'État et l'Europe ont mis en place des dispositifs spécifiques d'accompagnement des entreprises en adoptant des règlements destinés à accompagner les entreprises en périodes de crise. Dans ce cadre, 12 entreprises ont été aidées en région pour un montant total de 2,5 millions d'euros. Ces aides ont plus particulièrement visé les entreprises éco-industrielles.

## DES EMPLOIS GRÂCE À LA FORMATION

En 2009, le dispositif « CORDEFOP » a permis de soutenir les plans de formation des entreprises du Poitou-Charentes, confrontées à des mutations économiques, technologiques ou organisationnelles, et ainsi favoriser l'acquisition, l'amélioration des compétences, l'adaptation aux postes de travail des salariés. Sa mobilisation rapide a permis d'accompagner les entreprises confrontées à la crise qui ont ainsi pu mettre en place des plans de formation spécifiquement dédiés aux Technologies de l'information et de la communication (TIC) permettant le maintien des salariés dans leur poste, évitant ainsi le chômage partiel.

En 2009, 29 entreprises ont été aidées pour un montant de 757 013 euros engagés par la Région et 577 285 euros au titre du Fonds social européen (FSE). Ce sont 16 entreprises de plus qu'en 2008. Ce dispositif a également été mobilisé sur des missions d'ingénierie de formation en amont des plans de formation pour certaines entreprises.

Aides aux entreprises selon la taille en 2009 (tableau 2)

	Part (en %)	Montant moyen (en euros)
Moins de 10 salariés	65	18 317
De 10 à 19	16	22 522
De 20 à 49	7	58 500
50 et plus	12	42 706
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>24 746</b>

Source : Conseil régional

## DES EMPLOIS GRÂCE AU SOUTIEN DES EXPORTATIONS

Le développement de l'emploi peut aussi se faire en apportant un soutien aux entreprises exportatrices. En 2009, le nombre d'entreprises faisant appel au « CORDEEX » est en net recul (70 entreprises contre 126 en 2008) ; cependant le montant moyen de l'aide par entreprise a doublé. Il s'établit à 8 314 euros en 2009 contre 4 189 euros en 2008.

## SOUTIEN À LA FILIÈRE « BOIS »

Dans le cadre de sa politique de soutien aux entreprises, la Région a aidé directement 17 entreprises de la filière du bois pour un montant de 438 000 euros et la création de 49 emplois. L'investissement total se monte à 20,5 millions d'euros.

En 2009, la filière bois a été doublement marquée. D'une part, la crise financière et économique mondiale a entraîné dans son sillage une baisse générale des carnets de commandes, surtout dans les entreprises sous-traitantes de l'industrie et de la construction (contreplaqués, palettes, parquets, menuiserie), et des fermetures d'entreprises. D'autre part, la tempête *Klaus* a eu pour effet de déséquilibrer l'offre et la demande et a donc conduit à une chute des cours de matières premières dans un contexte très morose.

## ZOOM sur deux actions phares dans les biotechnologies :

**SMORCoS (ou comment concrétiser une structure pour gérer tout projet innovant dans le secteur environnement/biotechnologies/santé)**

L'objectif du projet SMORCoS (Structuration d'une Matrice Opérationnelle Régionale de Compétences Santé) est de permettre à la trentaine d'entreprises du Biopôle de Poitiers et aux laboratoires de recherche d'être mieux structurés pour faciliter les collaborations entre eux.

SMORCoS doit mettre en place un véritable outil mutualisé pour se démarquer de la concurrence et développer de nouveaux produits et services, répondre à des appels d'offres plus complexes.

**Propolis (ou les vertus thérapeutiques des ruches)**

Trois entreprises de la région unissent leurs compétences autour d'un programme de recherche qui porte sur la valorisation d'un principe actif contenu dans les ruches, le « propolis », qui peut avoir des vertus thérapeutiques et pourrait entrer sur le marché du complément alimentaire.

## Les mesures d'aides aux entreprises en 2009 par le biais des actions collectives

Dans le cadre de sa mission de favoriser le développement des entreprises industrielles et de services à l'industrie, la DRIRE\* a consacré 2,1 M€ de crédits (État + Union européenne) pour soutenir des projets industriels sous forme d'actions collectives.

Ces actions collectives correspondent à des programmes d'un montant total de 4,8 M€ et se répartissent selon différents thèmes prioritaires pour permettre d'anticiper les évolutions de l'activité industrielle et d'accompagner ainsi les entreprises sur :

- l'anticipation des mutations économiques et technologiques ;
- la promotion de l'innovation, en particulier de l'innovation collaborative entre plusieurs PMI ;
- l'appui des filières, des réseaux et des coopérations interentreprises, en particulier :
  - l'amélioration de la productivité avec le *lean manufacturing*, la réflexion stratégique et la performance commerciale,
  - l'aide à l'émergence d'une meilleure offre en capital risque.

Un programme peut toucher jusqu'à 35 entreprises.

\* À compter de début 2010, le service Développement industriel et technologique (DIT) de la DRIRE est intégré dans la Direction régionale de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), nouvellement créée.

## 2 Les dispositifs

### Le dispositif CORDEE

a pour objectifs de favoriser l'emploi, inciter les PME à investir et innover, faciliter l'accès au conseil, favoriser la création et la reprise d'entreprises, encourager l'éco-développement.

Les bénéficiaires sont les entreprises de production ou de services à la production implantés en Poitou-Charentes ou s'y installant qui appartiennent prioritairement aux filières suivantes : industries agroalimentaires, éco-industries, transports, image, santé et prévention, cuir, chaussures, textile, habillement, bois).

Les aides sont libérées sous forme de subventions, avances remboursables ou bonifications de taux d'intérêt.

### Le dispositif CORDEFOP

Les entreprises sont aujourd'hui de plus en plus confrontées à des mutations économiques, technologiques ou organisationnelles. Ce dispositif vise à améliorer les compétences ou à adapter les postes de travail des salariés des entreprises et plus largement à développer l'emploi en région.

Les actions peuvent être collectives et concerner un ensemble de salariés de différentes entreprises regroupées autour d'objectifs communs en termes de compétences nécessaires à leur développement, mutation ou reconversion. Elles peuvent être individuelles. Dans ce cas, elles concernent également toutes les entreprises en reconversion d'activités au travers de diagnostics de compétences, de plans de renforcement de compétences et de missions d'ingénierie.

La Région subventionne, la première année, à hauteur de 50 % le maximum de l'effort financier de l'entreprise excédant les obligations légales de formation.

De manière complémentaire, au titre de l'aide individuelle, la Région a mis en place le dispositif «**Chèque formation Dirigeant**» afin que les dirigeants d'entreprises de moins de 250 salariés s'inscrivent dans un parcours de professionnalisation. L'aide représente 50 % du devis accepté et est plafonnée à 3 000 euros.

### Le dispositif CORDEEX

Les indicateurs régionaux soulignent la faible ouverture des entreprises picto-charentaises aux marchés internationaux. Le dispositif d'aide régionale à l'export s'appuie sur des actions individuelles ou collectives.

Par l'accompagnement individuel, la Région soutient des PME appartenant au secteur de la production et du service à l'entreprise. Sont éligibles les dépenses externes effectuées dans le cadre d'un plan de développement à l'international : participation à des salons, communication, études de marchés à l'étranger, études d'implantation commerciale ou de partenariat, recrutement d'un premier cadre export...

L'aide est plafonnée à 4 000 euros par destination à l'exception du recrutement d'un cadre export (30 000 euros).

En 2007, la Région a lancé un dispositif **CORDEEX VIE (Volontariat à l'international en entreprise)** pour aider les jeunes de 18 à 28 ans à acquérir une première expérience à l'étranger en leur confiant une mission professionnelle durant une période de 6 à 24 mois. Ce dispositif s'adresse aux entreprises situées en région et dont l'effectif ne dépasse pas 500 salariés. L'aide est plafonnée à 50 % des dépenses éligibles.

Des organismes tels que les associations, les groupements, peuvent monter des actions collectives au bénéfice des entreprises appartenant aux filières prioritaires régionales (IAA, éco-industries, transports, santé et prévention, image). Les actions telles que des études de marché, des salons, des actions de prospection sont éligibles à hauteur de 50% des dépenses, le plafond de l'aide étant de 10 000 euros.

L'attribution de ces aides par la Région est conditionnée par l'adhésion du bénéficiaire à la Charte d'engagements réciproques en matière d'emploi, de formation, de dialogue social, de handicap, d'environnement. Elles sont soumises à la décision de la Commission permanente du Conseil régional